

Participation financière M.VC 2019

ADULTE

16.54 €/nuit

ENFANTS DE + 12 ANS

16.54€/nuit

ENFANTS DE – 12 ANS

16.54€/nuit

Ce prix comprend le gîte et le couvert et doit être considéré pour l'occupation du lit et non pas la présence. Les nuits passées à l'extérieur sont donc facturées en toute circonstance.

Considérant les articles 125 à 128 du Code Règlementaire Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, le montant total de la facture ne peut pas dépasser les deux tiers du montant des ressources de l'hébergée. Ces ressources à prendre en considération sont décrites dans l'article 128 du Code Règlementaire wallon de l'Action Sociale et de la Santé publié au M.B. le 24.09.2013 sous N279